



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle de perception 2025

Est par les présentes donné par le soussigné, François Pelletier, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Pacôme :

QUE suivant la dernière imposition de taxes, le rôle de perception est complété et déposé au bureau de la Municipalité de Saint-Pacôme ;

QUE toutes les personnes dont le nom y apparaît comme sujet au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers peuvent en prendre connaissance lors des heures normales de bureau ;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti. Le paiement de ces taxes devra se faire selon les prescriptions du code municipal.

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 28^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2025.

François Pelletier, directeur général adjoint
Et greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Dépôt du rôle de perception 2025

Je, soussigné, François Pelletier, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé/Dépôt rôle de perception 2025 en affichant trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil (7, rue Caron, 201, boul. Bégin et site Internet de la Municipalité) entre 11 h et 16 h 30, le 28^e jour de janvier 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 28^e jour de janvier 2025.

François Pelletier, directeur général adjoint
Et greffier-trésorier adjoint